Les gymnastes de la Régénératrice se produisirent dans des mouvements individuels.

A 6 heures, sur la place de la république à Lens, la Fanfare Ouvrière d'Junicipale donne concert. Le soir, il y est bal populaire sur la même place.

REUNION DES CHEMINOTS

Les cheminots ont tenu dans l'après-midi une réunion salle de l'Alcazar.

M. Hallo, mécanicien révoqué, préside, ayant à ses côtés tous les autres révoqués.

M. Hallo, après avoir remercié, fait l'historique de la dernière grève.

Camarades, dit-il, ne désarmons pas. Nous avons été les grévistes d'hier, nous serons aussi ceux de demain. Les compagnies doivent nous réintégrer, alors seulement elles seront sûres de leur tranquillité.

La réunion est close par un ordre du jour disant que les 150 cheminots présents reconnaissent l'union nécessaire entre les travailleurs pour opposer le bloc des forces ouvrières au bloc capitaliste ; demandant la réintégration des cheminots par tous les moyens ; protestant contre la gaffe du ministère d'empêcher la manifestation du 1er mai à Paris.

Les cheminots, en groupe, précédés des pancartes « Réintégration des révoqués » et « Réglementation du travail » se rendirent à la mairie où ils exposèrent leur doléances à M. Huleux, adjoint.

NOTRE ACTION AU MAROC

Les Renforts

Les renforts expédiés à Casablanca et dont les transports sont en cours d'exécution comprennent :

Pour l'infanterie : 10 bataillons (zouaves, tirailleurs algériens, sénégalais et infanterie coloniale).

Pour la cavalerie : 4 escadrons d'Algérie et de Tunisie).

Pour l'artillerie : 4 batteries fournies partie par l'artillerie d'Algérie et de Tunisie, partie par l'artillerie coloniale.

Pour le génie : 8 compagnies auxquelles il faut ajouter les services et convois correspondantes.

Ces renforts vont permettre au général Moinier d'organiser les troupes débarquées du vrai un ordre de bataille qu'il fixera lui-même, mais qu'on peut estimer comme pouvant comprendre une brigade d'Algérie et une brigade coloniale (généraux Delbets et Dillé).

Ces brigades se composent chacune d'un certain nombre de régiments de marche sous les ordres des colonels et lieutenants-colonels : Chaix de la Varenne, Simon, Gouraud, Comie et Mazelier.

Marseille, 1er mai.

Le vapeur « Anatolie » de la Compagnie Paquet, allant à Casablanca, est parti ce matin, ayant à bord 10 officiers et 165 hommes de l'artillerie coloniale avec 142 chevaux et mulets et 19 voitures d'artillerie.

La situation au Maroc

LA COLONNE BRULARD ARRETEE

Tanger, 1er mai.

On mande de Rabat, en date du 30, que les communications radiotélégraphiques sont presque impossibles.

La nouvelle, les gourns et les contingents de la colonne Brulard sont toujours campés après d'El Kentira. Le colonel Brulard a installé un petit poste radiotélégraphique communiquant avec Rabat.

La deuxième colonne de soutien est campée à Dar Aroussi, endroit situé au Nord de la ville de Salé.

La troisième colonne arrivera demain sur les bords de l'Oued Bou Regreg.

Des remorqueurs et des barcasses ont été expédiés à Mehedya, où doivent débarquer les troupes de renfort, en vue des opérations de ravitaillement.

Mehedya est située avantageusement à l'embouchure de Sebou.

Tout est calme dans la région.

LES BENI-HASSEN SONT CALMES

Tanger, 1er mai.

On mande de Rabat, 30 avril :

Les Beni-Hassen sont calmes ; ils sont venus par la crainte d'être pris entre les Zemmes et les mehalles formées à El-Ksar. La colonne a installé à El-Kentira un poste mobile qui suivra la colonne.

LE FILS D'ABD-EL-KADER PROCLAME SULTAN

Madrid, 1er mai.

Une dépêche de Ceuta annonce que le fils d'Abd-el-Kader a été proclamé sultan par les Kabyles Beniurtate.

Les Kabyles Mostara, Benienli, Benilldab, Tafil, Bocoya et autres, ont signé leur adhésion et opèrent actuellement leur recrutement. On ignore dans quel but.

La France et l'Espagne

Madrid, 1er mai.

Dans les milieux politiques bien informés, on assure que, dans un télégramme reçu de M. Perez-Caballero, par le gouvernement, l'ambassadeur rend compte qu'il a été avisé par M. Crupi que la France n'a jamais pensé à marcher sur Taza.

Le colonel d'état-major Barrera, qui a été chargé par le gouvernement, d'une mission à Tanger et Larache, vient de rentrer.

LES RENFORTS ESPAGNOLS

Alhucemas, 1er mai.

L'arrivée des recrues destinées à la garnison a été interprétée par les tribus de la montagne comme l'annonce d'un prochain débarquement. Les indigènes ont tenu des palabres sur les souks ; peu qui n'ont pas d'armes et de munitions ont été invités à s'en procurer.

Malgré la vigilance exercée, on assure que de la contrebande de guerre a été débarquée sur quelques points de la côte.

La Réintégration des Cheminots

Nous avons annoncé hier que le prochain conseil des ministres se tiendrait mardi, à l'Elysée.

Contrairement à ce que l'on pensait, la question de la réintégration des cheminots ne pourra pas être traitée au cours de cette réunion. M. Charles Dumont, ministre des travaux publics, est en effet absent de Paris jusqu'à mercredi soir.

C'est seulement ce jour-là que le président du conseil recevra communication des dossiers constitués par le ministère des travaux publics sur les révoqués de chacun des réseaux.

Aussitôt qu'il aura procédé à l'examen de ces dossiers, et après en avoir délibéré avec ses collègues, M. Monis convoquera individuellement les présidents des conseils d'administration des grandes compagnies.

EN INDO-CHINE

M. AUGAGNEUR N'EST PAS CANDIDAT

Dans une lettre aux journaux de Lyon, M. Augagneur, député, dit qu'il n'est pas candidat au gouvernement de l'Indo-Chine et qu'il a formellement décliné les ouvertures qui lui ont été faites à cet égard.

En Angleterre

LE PROGRAMME PARLEMENTAIRE

A en croire la «Westminster Gazette», la Chambre des communes s'ajournerait au moment de la Pentecôte pour plus d'un mois. Les travaux parlementaires ne reprendraient donc qu'au mois de juillet, après le couronnement. De plus, le gouvernement aurait l'intention de ne pas convoquer de session d'automne.

Il est vraisemblable que cette double décision s'explique par l'état de santé de quelques-uns des hommes d'Etat anglais. Le surmenage politique des deux dernières années a fortement éprouvé certains d'entre eux et impose aujourd'hui à tout le Parlement un ralentissement d'activité qui se traduira par l'ajournement à l'année prochaine du Home Rule et des lois d'assurance ouvrière.

NOUVELLES LOCALES ET REGIONALES

Devant la Cour d'Appel de Douai

LA DÉFENSE LAIQUE

EVEQUE ET INSTITUTEURS

Lundi, la première chambre civile de la Cour d'appel de Douai a eu à s'occuper de l'appel interjeté par M. le chanoine Paul Hoguet, demeurant à Arras, légataire universel de feu M. Williez, en son vivant évêque d'Arras, d'un jugement du 25 mai 1910, par lequel le Tribunal civil d'Arras, faisant application de l'article 1382 du code civil, avait condamné M. Williez, en tant que signataire d'un factum dit « Lettre des Evêques », à payer 500 francs de dommages-intérêts à l'Amicale des instituteurs du Pas-de-Calais et à la Fédération des Amicales de France et des Colonies, qui s'étaient trouvées outragées par la publication de ladite lettre.

Dans ses conclusions, présentées par Me Hasson, avoué et développées par Me Paris, fils de l'ancien ministre, avocat au barreau d'Arras, M. le chanoine Hoguet, es-qualité, a demandé à la Cour de décider : que M. Williez est resté dans la limite du droit de critique en publiant la lettre dite des évêques ;

Que la vie publique des fonctionnaires appartient à la discussion sans autre limite que le droit de critique que les délits de diffamation et d'injure ; que M. Williez a commis un acte de légitime défense et que la « Lettre des Evêques » ne justifie aucune demande de dommages-intérêts.

Il déclare, en conséquence, les Associations d'instituteurs mal fondées en leur demande et les en déboute.

Me Flach, avocat du barreau de Paris, défenseur de la ligue laïque, qu'il a déjà fait triompher dans la Marne, a demandé à la Cour de juger que les Syndicats et Associations ont qualité pour poursuivre la répression des faits portant atteinte aux intérêts individuels d'un ou de plusieurs de leurs membres ; que l'action engagée tend à un dommage moral causé à la dignité et au prestige de tous les instituteurs ; qu'une Association formée suivant la loi de 1901, dispose du droit d'ester en justice pour tout ce qui touche à ses intérêts corporatifs ; que les fonctionnaires ne sont pas exclus du droit d'association ; en conséquence de confirmer le jugement du tribunal civil d'Arras.

L'affaire a été mise en délibéré.

Devant le tribunal de Commerce de Lille

APRES LA TIERCE OPPOSITION DE LA SOCIETE LILLOISE D'ECLAIRAGE ELECTRIQUE FAIT UN NOUVEAU PROCES A LA COMPAGNIE DES TRAMWAYS.

Devant le Tribunal de commerce de Lille, présidé par M. Danel, a été plaidé, à l'audience d'hier, un intéressant procès intenté par la Société lilloise d'éclairage électrique à la Compagnie des Tramways électriques de Lille et de ses banlieues. Ce procès tire son origine d'une action intentée en décembre 1907 par la Société demanderesse à la Compagnie défenderesse.

A cette époque, la Société lilloise d'éclairage électrique réclama en justice à la Compagnie des Tramways, une somme de 200.000 francs de dommages-intérêts pour concurrence déloyale basée sur le fait que, depuis, par la Compagnie des Tramways, de ses excédents d'énergie électrique à des industriels. En outre, la Société lilloise demandait au Tribunal d'interdire désormais à la Compagnie des Tramways le droit de vente de ces excédents d'énergie électrique.

Le Tribunal de commerce de Lille ayant débouté la Société lilloise de sa demande, celle-ci interjeta appel du jugement et obtint gain de cause devant la Cour d'appel de Douai.

C'est alors que les 52 industriels qui avaient contracté avec la Compagnie des Tramways, se voyant subitement privés du courant électrique par suite de la défense faite par la Compagnie des Tramways, formèrent tierce opposition à l'arrêt de la Cour de Douai.

⁂

Après de longs et intéressants débats un accord intervint qui fut consigné dans une convention aux termes de laquelle la Société lilloise s'engageait à laisser la Compagnie des Tramways exécuter, jusqu'à leur expiration, les contrats passés avec les industriels pour la fourniture de courant électrique.

De son côté, la Compagnie des Tramways s'engageait à consigner chaque année, jusqu'à la fin du procès, certaines sommes pour garantir les dommages-intérêts éventuellement dus à la Société lilloise jusqu'à la solution du pourvoi en cassation formé par la Compagnie des Tramways contre l'arrêt de la Cour de Douai. Diverses éventualités étaient envisagées suivant le sens de cette solution.

Cet arrêt, rendu le 18 avril 1910, rejette le pourvoi mais en précisant le sens de l'arrêt de Douai quant aux vœux de la Compagnie des Tramways. Après un an de réflexion la Société lilloise a assigné la Compagnie des Tramways pour entendre fixer le montant des dommages-intérêts dus par cette dernière, aux sommes de 15.000 fr. pour chacune des années 1907-1908, et 20.000 francs pour chacune des années 1909-1910, et condamner ladite Compagnie des Tramways à lui payer ces sommes totalisées, soit 60.000 fr., avec intérêts judiciaires, en attendant mieux.

⁂

C'est Me Poincaré qui a développé la demande de la Société lilloise d'éclairage électrique. Prétendant que les termes de l'arrêt de la Cour de cassation confirment ceux de la Cour de Douai interdisant à la Compagnie des Tramways tout commerce d'électricité, il essaie de démontrer que cette Compagnie ne peut pas vendre d'énergie électrique, — pas même les excédents normaux prévus par les autorisations administratives de 1906.

⁂

Me de Lauwereyns plaide pour la Compagnie des Tramways électriques de Lille. Selon lui, la convention intervenue lors de la tierce opposition présente tous les caractères d'une transaction et lait table rase du litige antérieur pour régler sur des bases nouvelles toutes les difficultés présentées.

Quelles sont ces bases nouvelles ?

1° Le bénéfice manqué par la Société lilloise, égal aux dommages-intérêts éventuels, est fixé à forfait, année par année, jusqu'à l'expiration des contrats passés par la Compagnie des Tramways.

2° Tous ces contrats subsistent et seront exécutés quel qu'il arrive.

3° La Compagnie des Tramways n'en passera de nouveaux que le jour où elle en décrètera qu'elle sollicite, ou d'une décision définitivement la Société lilloise.

4° Les consignations cesseront à partir du jour du décret.

5° Les sommes consignées seront en tout ou partie versées à la Société lilloise ou restituées à la Compagnie des Tramways, suivant le sort du procès devant la Cour de cassation.

Sur ce dernier point trois éventualités sont prévues :

a) Après cassation, la Société lilloise est déboutée : restitution totale à la Compagnie des Tramways.

b) Rejet du pourvoi pur et simple ; ou condamnation de la Compagnie des Tramways par la Cour de renvoi pour avoir excédé les quantités autorisées par l'administration : versement à la Société lilloise.

c) Rejet du pourvoi motivé sur ce que la Cour de Douai n'a pas entendu interdire à la Compagnie des Tramways de vendre *ses excédents proprement dits pour les quantités prévues par les autorisations administratives* : restitution totale à la Compagnie des Tramways.

Toutefois, en cette hypothèse, deux modalités sont prévues :

On bien en fait, les autorisations administratives n'ont pas été dépassées : restitution totale à la Compagnie des Tramways ;

Ou bien elles ont été dépassées ; ou en cas, proportionnellement au dépassement, une partie au lieu d'être restituée sera versée à la Société lilloise.

Quelle éventualité la Cour de cassation a-t-elle réalisée ?

Ce n'est pas la première puisqu'il y a rejet du pourvoi.

Ce n'est pas la deuxième, puisqu'il n'y a pas rejet pur et simple.

Ce doit donc la troisième. L'analyse directe de l'arrêt le prouve bien.

⁂

Et Me de Lauwereyns le démontre point par point.

Le rapport de M. le conseiller Letellier le démontre tout aussi clairement.

Ce sont ces deux documents qui forment la moyen du débat. Me Poincaré les a lus en leur donnant un sens que réponses l'évidence des termes employés. Me de Lauwereyns les relit et il extrait littéralement ce qui suit de l'arrêt de la Cour de cassation :

A. « La vente par une Compagnie productrice d'électricité des excédents d'énergie dépassant les besoins de ses services constitue un accessoire licite de son exploitation ».

B. « Ce qui est interdit, c'est la vente de forces produites sans nécessité dans les industriels pour la fourniture de courant électrique.

De son côté, la Compagnie des Tramways s'engagait à consigner chaque année, jusqu'à la fin du procès, certaines sommes pour garantir les dommages-intérêts éventuellement dus à la Société lilloise jusqu'à la solution du pourvoi en cassation formé *des excédents ordinaires et dont la vente constituait un véritable commerce* ».

Donc « La Cour de Douai n'a pas entendu interdire à la Compagnie des Tramways de vendre ses excédents proprement dits ». Première formule.

D. « Un arrêté préfectoral du 21 février 1906 a autorisé la Compagnie des Tramways à vendre aux particuliers, sans aucune augmentation de son outillage, les excédents d'énergie électrique qu'elle n'employait pas pour ses besoins et à son réseau.

E. « Il est agi de savoir si la Compagnie avait enfreint les prescriptions claires et précises de cet arrêté ».

F. « En décidant que la Compagnie avait organisé dans un but de spéculation un trafic habituel et régulier d'électricité, l'arrêt n'a fait qu'constater des faits accomplis *en dehors des conditions précises par l'arrêté de 1906* ».

Donc « La Cour de Douai n'a pas entendu interdire la vente des quantités prévues par les autorisations administratives ».

Toute la question reste donc de savoir s'il y a ou des dépassements et dans quelle proportion. A cet effet Me de Lauwereyns conclut énergiquement à une expertise, seul moyen de savoir qui dit la vérité et d'établir la proportion prévue dans la transaction.

Me Poincaré réplique pour s'efforcer d'éluder cette vérification par experts, Me de Lauwereyns riposte.

Finalement, après cinq heures de débats, l'affaire est mise en délibéré.

Un bébé brûlé vif à Roubaix

Hier soir, vers 8 heures, les époux Jules Geutier, dont le mari est régisseur et la femme distributrice de tickets au théâtre Renouvez, installé sur le champ de foire, se rendaient à leur travail, laissant seul dans un appartement du 3e étage de l'estaminet Camille Bonte, rue de la Halle, 17, leur fils Frédéric-Charles. Le bambin enflamma-t-il une allumette qui aurait communiqué le feu au mobilier ? Vers 10 heures moins le quart, lorsque Mme Gaulier revint pour voir si son enfant dormait, il lui fut impossible de rentrer dans la chambre, tant la fumée y était dense. Des voisins accoururent et on trouva le corps du petit Frédéric étendu sur le plancher, ne donnant plus signe de vie.

Un docteur appelé, n'a pu que constater le décès attribué à l'asphyxie provoquée par la fumée autant qu'à la gravité des brûlures du pauvre petit. La douleur des parents est poignante. Une enquête est ouverte.

Pendu au fond de la mine à Liévin

Le mineur Maurice Vincent, occupé dans une bowette à la fosse n° 5 des mines de Liévin, quitta le chantier, sous prétexte d'aller chercher une pièce de rechange pour la machine à perforer. Ses camarades ne le voyant plus revenir après de longs instants, s'inquiétèrent. Ils trouvèrent Vincent pendu au milieu de la voie, à un bois de soutènement. La lampe de sûreté était encore accrochée à son veston.

On ignore les causes de cet acte de désespoir.

Broyé par un rapide à Boulogne-sur-Mer

La garde-barrière Louis Codron, trente-six ans, habitant Brenouville, était de service, samedi soir, vers dix heures, au passage à niveau de la rue Montalaire, sur la ligne de Paris à Calais, lorsque passa l'express Paris-Calais.

Le malheureux tamponné fut réduit en bouillie.

Il laisse une veuve avec cinq enfants.

Le crime de Saint-Léger

On se souvient du crime commis le 10 juillet 1910, à St-Léger.

Mme Legrand, boulangère, fut assassinée par un inconnu. Un mandat d'arrêt fut lancé contre un jeune homme de la commune, Oscar Peugnet, 18 ans, qui avait quitté le pays le lendemain du crime pour se rendre au Canada.

Le jeune Peugnet, après plusieurs mois de détention, vient d'être remis en liberté par la justice canadienne.

Le concours général agricole de Paris

La 2e partie du concours général agricole de Paris se tiendra en 1911, au Champ de Mars, sur l'ancien emplacement de la Galerie des Machines, du mercredi 14 au dimanche 19 juin 1911.

Le concours comprendra les animaux reproducteurs des espèces bovine, ovine et porcine, et les chiens de berger.

Pour être admis à exposer, on doit adresser au Ministère de l'Agriculture une déclaration écrite conformément aux formules spéciales mises à la disposition des concurrents, le 15 mai 1911, au plus tard, dernier délai d'admission.

Pour connaître les dispositions de l'arrêté d'organisation du Concours et les récompenses prévues, on peut se procurer des programmes à la Préfecture du Nord (1re Division, Bureau du Secrétariat Général).

Le Marché aux Bestiaux de Lille

Il est rappelé à MM. les marchands bestiaux et nourisseurs [illegible] tant au marché de Lille, qu'ils doivent se procurer, au préalable, le « certificat d'origine » prévu par l'arrêté préfectoral en date du 18 avril 1911, à défaut de quoi les animaux ne pourront être admis sur le marché.

Interruption de circulation sur le Nouveau Boulevard

La circulation sera interrompue sur le Nouveau Boulevard, à partir d'aujourd'hui 2 mai, d'abord entre le chemin des Vaches (Pont de la ligne de Lille à Dunkerque), et le Croisé-Laroche, puis entre l'avenue Saint-Maur et le chemin des Vaches pendant que se poursuivront les opérations de rechargement.

Les voitures venant de Lille peuvent prendre l'avenue Saint-Maur à droite, tourner à gauche à l'extrémité de cette avenue, obliquer sur la droite après le terminus du car V, franchir le passage à niveau de Rouge-Berne.

En continuant dans cette direction, elles rejoignent le boulevard (branche de Roubaix), près du pont Lille-Mouscron. En tournant à gauche 1.200 mètres environ après le passage à niveau, elles arrivent au Croisé-Laroche.

Cantonniers

Sont nommés cantonniers du service vicinal :

Pas-de-Calais. — MM. Delattre, Abel, Prudhomme Eugène, Roussel Paul.

N.-D. de TREILLE

LILLE

UN AÉROPLANE A LILLE

DE LAET VOLE AU-DESSUS DE LA VILLE ET ATTERRIT A LESQUIN

L'aéro ! L'aéro ! Ce cri poussé par les gamins hier à midi vingt a fait lever les nez à l'air. Effectivement, c'était bien un aéroplane qui traversait notre ville à plus de trois cents mètres de hauteur. Cette attraction aérienne dont nos concitoyens avaient été servis depuis le voyage de Cattaneo, le 14 juillet dernier, causa instantanément le vide dans les rues. Les ouvriers, ouvrières, employés qui regagnaient leur domicile pour le dîner contemplèrent avec admiration l'appareil dont on pouvait entendre le ronflement du moteur.

L'aéro filait à vue vive allure, comme terriblement par un violent tangage. Les oscillations du biplan arrachaient aux femmes de petits cris d'épouvante.

Quelques minutes après son audacieuse traversée, l'aéroplane atterrissait à Lesquin, dans un champ appartenant à Miles Plouvier, près du passage à niveau de Merchin, après un vol plané de près de 300 mètres. Aussitôt de nombreux curieux arrivèrent sur le champ, foulant aux pieds les récoltes, et un des spectateurs, très alerte, voulant donner un coup de main à l'aviateur, creva une des toiles avec son bras.

Le garde — sans pitié pour les dégâts des découvertes — vint trouver cet imprévoyant afin à l'aviateur pour avoir indemnisation détérioré des récoltes.

Interview de l'aviateur

Nous avons été rendre visite à l'aviateur M. de Laet, montant un biplan Cantron IX dont le « Progrès du Nord » avait relaté hier l'atterrissage à Baillœul. M. de Laet, un superbe costaud mesurant près de deux mètres, chef pilote à l'école des frères Caudron, au Crotoy, nous a aimablement fait le récit de sa randonnée aérienne.

« Je m'étais inscrit pour la coupe Pommery, à laquelle est attachée un prix de 50.000 francs et une coupe de 25.000 francs, qui se rient attribués à l'aviateur qui, partant d'un point quelconque de France, aura accompli le plus long parcours en ligne directe.

« Cette épreuve, qui prendra fin dans trois ans, se coure tous le six mois ; c'est mon concurrent Védrines qui en est actuellement

Sapeurs-Pompiers

Sont nommés aux grades ci-après dans les corps de sapeurs-pompiers :

Nord. — MM. Gras, lieutenant à Douai ; Baude, médecin aide-major de 2e classe à Douai ; Bailleux sous-lieutenant chef de musique à Douai ; Sagary, capitaine honoraire à Rosendaël.

Pas-de-Calais. — MM. Fusilier, sous-lieutenant à Raye-sur-Authie ; Lefebvre, sous-lieutenant à Gouy-en-Artois ; Prevost, lieutenant à Sus-Saint-Léger ; Larcy, sous-lieutenant à Sus-Saint-Léger ; Buiot, sous-lieutenant chef de musique.

LE SPORT

BOXE

Championnat du Nord de Boxe

La soirée organisée au Pavillon d'Ivry par le Sporting-Club Lillois a donné les résultats suivants :

Poids mouches. — Poitier, 59 kil. 500, vainqueur aux points de Dorlent, 59 kil. 500.

Poids bantams. — Martin, 52 kil. 500, vainqueur aux points de Nieuport, 52 kil. 500.

Poids plumes. — Etrogrov, 57 kilos, vainqueur aux points de Romédo, d'Anicha, 58 kilos.

Poids légers. — Gamard, 60 kilos, vainqueur aux points de Dorey, 60 kilos.

Welter-Weights. — Sterckx, 64 kil. 500, bat aux points Roger Clément, 64 kil. 500.

Sam Mac Vea met Andrew Dixon knock-out en 1er round.

Poids moyens. — Médard ne s'étant pas présenté, Gaston le Boucher est déclaré vainqueur.

Poids lourds. — Pigot bat Doublet, knock-out.

Le succès de cette soirée a été très grand le public était venu en foule et les [illegible] ont été tous très disputés avec la plus grande énergie. Il faut louer aux réserves [illegible] C. L. qui a su mener à bien ce championnat qui avait réuni 32 engagements et qui a sorti de véritables champions.

A Flesquières, remarquons Martin ; Adolphe, Etrogrov ; Gamard ; G. Carpentier.

Les vainqueurs [illegible] C. L., à une date [illegible]

DERNIÈRE HEURE

NOS DÉPÊCHES

LE PREMIER MAI

A PARIS

LA FIN DES INCIDENTS

Paris, 1er mai.

A partir de 4 heures, les incidents sont plus rares et l'on commence à licencier les troupes.

On continue cependant à garder la terrasse de l'Orangerie et les terre-pleins de la Concorde. Pendant ce temps les nombreux défilés dans les divers meetings organisés à Paris et dans la banlieue, adoptent un ordre du jour voté en matin à la Bourse du Travail.

L'inspecteur Rigoutat de la première brigade de réserve, a été blessé par un coup de pied dans le ventre.

Refoulés place de l'Opéra, les manifestants se dirigèrent sur la gare du Nord où quelques-uns, ont repris directement le train, et d'autres se sont rendus à la Bourse du Travail.

A 5 heures un quart, une bande d'un millier de manifestants est parvenue à se frayer au Cours la Reine ; puis à pris la rue de l'Exposition, la rue Grenelle et l'avenue Bosquet.

Et arrivant à l'angle du quai et du pont des Invalides, les agents qui avaient été prévenus, ont chargé assez vivement. Une bagarre violente éclata, mais aucune arrestation n'a pu être opérée.

UN COMMUNIQUE OFFICIEL SUR LA JOURNEE

Paris, 1er mai.

Le ministère de l'intérieur nous communique :

« A 5 heures et demie, M. le Préfet de police a rendu compte des événements de la journée au président du Conseil.

— « L'ordre, lui a-t-il dit, n'a pas été troublé sérieusement nulle part. Les manifestants se sont montrés partout très calmes, et bien que ce premier mai a été d'une tranquillité jusqu'à ce jour inconnue. »

Le président du Conseil, heureux de constater dans l'intérêt politique des réformes démocratiques et sociales pourvuées par le gouvernement, que la sage attitude des travailleurs parisiens a répondu à son attente, a félicité le préfet de police des habiles dispositions qu'il avait prises pour assurer la tranquillité publique.

A la vérité, il s'est glissé dans la foule quelques éléments dangereux ; deux malfaiteurs, dont l'un a blessé à la tête d'un coup de matraque M. Paralloz, officier de paix, et l'autre a frappé d'un coup de stylet dans le dos, M. Guillaume, officier de paix.

M. Monis a fait porter à ce dernier, par son chef de cabinet, M. Antoine Monis, ses vœux de prompt rétablissement, ses félicitations pour sa conduite courageuse.

UN MEETING AU MANEGE SAINT-PAUL

LÉGERE BAGARRE A LA SORTIE

Paris, 1er mai.

Six mille personnes assistaient au meeting organisé, ce soir, au manège Saint-Paul.

Dès 8 heures et demie, la salle s'emplissait rapidement de syndicalistes nombreux. Un service d'ordre important avait été établi par la préfecture de police. Des gardes républicains, des gardes à cheval, agents des 3e, 4e, 5e et 11e arrondissements, toute la première brigade des réserves étaient massés dans la rue Saint-Paul Des patrouilles de cuirassiers allonnaient les environs.

Au cours de meeting, de nombreux orateurs ont pris la parole. MM. Jacquemain, Savoie, Jouhaux, Marie, Péricat, Ring, au nom du prolétariat allemand et Lucquet, y ont développé de nombreux arguments contre la guerre.

A partir de 10 heures, la sortie commença à s'opérer lentement. Vers 11 heures, un incident assez sérieux se produisit. Un groupe assez compact débouchant du long couloir qui relie le manège à la rue Saint-Paul entonna l' « Internationale ». Pour les réduire au silence M. Tonny, qui surveillait la sortie, donna l'ordre de ne laisser passer les manifestants que par petits pelotons.

Quelque peu pressés, les syndicalistes firent entendre des protestations et bousculèrent les agents. Ceux-ci répondirent à coups de crosse et les manifestants s'éloignèrent des canons qui atteignirent agents et gardes. Une bagarre éclata bientôt que ces derniers repoussaient assez vivement les protestataires dans le couloir. Cela dura cinq minutes. Sept agents, dont deux brigadiers, ont été blessés au cours de la bagarre.

Deux agents blessés; l'état de l'un est désespéré

LE BILAN DES ARRESTATIONS DE LA JOURNEE

Paris, 1er mai.

Sur le quai de Gesres, à la suite de la bagarre qui s'était produite rue Saint-Paul, les agents cyclistes portugaises, qui est marié, et Ganne, père de 5 enfants, 22 ans de service, ont été entourés par les manifestants. L'agent Portugaise a reçu plusieurs coups de poignard dans le dos ; son collègue a reçu un coup de poignard dans le bras. Ces deux agents ont été conduits à l'infirmerie des Célestins et seront probablement transférés à l'hôpital Saint-Antoine. L'agent Portugaise qui s'est évanoui est dans un état désespéré.

Dans les bagarres de la soirée il y a eu 11 agents blessés. On a opéré 20 arrestations.

A une heure, nous apprenons que le nombre total des arrestations de la journée est de 51.

EN PROVINCE

Reims, 1er mai.

Ce soir, à 8 heures a eu lieu à la Bourse du Travail une réunion organisée par la commission administrative, au cours de laquelle M. Niel, secrétaire administratif du syndicat des ouvriers de la Compagnie de l'Est, a fait une conférence sur les retraites ouvrières.

Amiens, 1er mai.

Ce soir a eu lieu une grande manifestation organisée par la Bourse du Travail. Le cortège comprenait un millier de personnes précédées de bannières et de pancartes.

Il est parti de la gare du Nord aux chants de l' « Internationale » et de la « Carmagnole » et a parcouru les rues de la ville.

Il s'est scindé divisé en deux parties. Une d'elle s'est rendue place de la Cathédrale où un meeting a eu lieu en plein air, puis tous les manifestants se sont réunis à la Bourse du Travail où le citoyen Paris, du syndicat des voitures, délégué de la C. G. T. a fait une conférence. La sortie s'est effectuée à 10 heures sans incident.

A L'ETRANGER

Belgrade, 1er mai.

L'état d'effervescence régnant dans le pays depuis quelque temps n'a pas été sans influence sur la célébration du 1er mai. Il est, cette année, plus remarquable qu'à l'ordinaire.

En effet, les leaders des partis avancés ont engagé les ouvriers de toutes les corporations à manifester leur mécontentement d'une manière extensible. Cet appel a été suivi, des meetings ont eu lieu dans la plupart des villes et des discours violents ont été prononcés.

AU MAROC

LA SITUATION EST LA MEME

Alger, 1er mai.

Un télégramme de Casablanca en date du 1er mai, signale de Rabat, par la voie de Skhirat, que la situation n'a pas changé. La colonne Brulard et les goumiers du commandant Simon occupent toujours près d'Elkser, en attendant l'ordre de marcher en avant. Le calme le plus complet règne dans la région.

M. Dumont à Nantes

Nantes, 1er mai.

M. Dumont, ministre des Travaux publics, venu des Sables d'Olonne, a visité aujourd'hui le port de Nantes.

Après un déjeuner intime offert à la préfecture, il est parti à 2 h. 30 pour Saint-Nazaire qu'il quittera demain à 11 h. 25 pour rentrer à Paris.

Chez les P. T. T.

Paris, 1er mai.

Du 25 au 30 avril, ont eu lieu les élections des représentants du personnel à la commission extraparlementaire des postes, instituée par arrêté de 7 avril 1911.

Les renseignements qui sont communiqués, il semble résulter que l'innovation de M. Chaumet a reçu le plus favorable accueil et qu'on a beaucoup voté.

En vertu de l'article 3 de l'arrêté du 7 avril 1911, les résultats seront centralisés au sous-secrétariat et proclamé le dimanche 7 mai, à 11 heures du matin.

Le gouvernement de l'Indo-Chine

Paris 1er mai.

Le ministère des Colonies communique :

« Un certain nombre de journaux ont cité comme devant succéder à M. Klobukowski, gouverneur général de l'Indo-Chine, les noms de plusieurs députés, un ministère des Colonies en démant formellement la nouvelle du remplacement du gouverneur général de notre grande colonie d'Extrême-Orient. Cette question n'a encore été ni examinée, ni même envisagée par le gouvernement. Les informations publiées à ce sujet sont donc purement fantaisistes ».

Un aviateur tombe dans un étang et se blesse

Buc-Aviation, 1er mai.

Au cours d'un vol effectué à Buc-Aviation, cette après-midi, l'aviateur Wymeersch est tombé d'une hauteur de 150 mètres dans l'étang du Trou-Salé. L'appareil Henri Farman qu'il pilotait a été complètement brisé. L'aviateur est blessé aux cuisses ; son état paraît pas grave.